PANTHÉON SORBONNE
UNIVERSITÉ PARIS 1

Procès-verbal de dépouillement des élections des deux représentants des maîtres de conférences et personnels assimilés appelés à siéger en section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants

Conseil académique en formation plénière du 22 septembre 2026

Étaient présents :

Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Madame Christine NEAU-LEDUC

Collège des professeurs des universités et personnels assimilés (dit « collège A ») :
Monsieur Miguel ALMIRON – PULS (Pour une Université Libre et Solidaire)
Madame Armelle ANDRO – Savoirs et confiance partagés
Monsieur Philippe GAGNEPAIN – Libres ensemble
Monsieur Jean-Paul LAURENT – Savoirs et confiance partagés
Monsieur Christophe PETIT – Libres ensemble
Madame Violaine SEBILLOTTE – Libres ensemble
Monsieur Yann TOMA – Savoirs et confiance partagés
Madame Pascale WEBER – PULS (Pour une Université Libre et Solidaire)
Monsieur Marc Arthur DIAYE – Libres ensemble
Monsieur Julien FRETEL – Libres ensemble
Monsieur Emmanuel PICAVET – Savoirs et confiance partagés
Madame Sandra PONCET – Savoirs et confiance partagés
Madame Anne ROUSSELET-PIMONT – Libres ensemble
Madame Antonelle TUFANO – Libres ensemble

Collège des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (dit « collège B ») :
Madame Bérénice BAUDUIN – Savoirs et confiance partagés
Monsieur Jean-François CAULIER – Libres ensemble
Madame Floriane MASSÉNA – Libres ensemble
Monsieur Aurélien RAMOS – PULS (Pour une Université Libre et Solidaire)
Monsieur Benjamin SABATIER – Libres ensemble

Collège des personnels habilités à diriger des recherches (dit « collège HDR ») :
Monsieur Farhad AMÉLI – Libres ensemble

Collège des personnels pourvus d'un doctorat autre que d'université ou d'exercice (dit « collège D ») :
Monsieur Jérémie BARTHAS – Savoirs et confiance partagés
Monsieur Robin CURA – PULS (Pour une Université Libre et Solidaire)
Madame Chantal DONZEL – Libres ensemble

Monsieur Yann-Arzel DURELLE-MARC – Libres ensemble
Madame Cécile FALIÈS – Libres ensemble
Madame Véronique PAREL – PULS (Pour une Université Libre et Solidaire)

Collège des autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés (dit « collège AE ») :
Madame Laurie AOUSTET – Savoirs et confiance partagés

Collège des ingénieurs et techniciens (dit « collège IT ») :
Madame Marie-Aude BUISSON – CGT FERC Sup Paris 1

Collège des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service (dit « collège ATOS ») :
Madame Ingrid LE GOSLES – CGT FERC Sup Paris 1
Monsieur Quentin MAHY – Redonner un sens au travail collectif, liste SGEN CFDT et non syndiqués

Collège des usagers :
Madame Jeanne BARTHE – SAP1 : pour une fac écolo et solidaire, contre la précarité et l'extrême droite
Madame Éléa JOURDAIN – Fédé Paris 1 : Associatif-ve-s et Indépendant-e-s
Monsieur Thomas JUCHS – SAP1 : pour une fac écolo et solidaire, contre la précarité et l'extrême droite
Madame Éléa MERKEZ – Le Poing Levé, la liste des étudiant.e.s anticapitalistes ! Contre l'extrême-droite, le génocide à Gaza, la précarité : organisons nous !
Madame Racha BARKAT – Fédé Paris 1 : Associatif-ve-s et Indépendant-e-s
Madame Juliette RIDOUX – Fédé Paris 1 : Associatif-ve-s et Indépendant-e-s
Monsieur Gabriel DE BLIC – UNEF Paris 1 ! Ensemble, revalorisons nos doctorant.e.s et améliorons nos moyens ! Pour des conditions de recherche de qualité
Madame Éléonore DESBAZEILLE – Les doctorant.e.s mobilisé.e.s pour l'Université de Paris 1

Procurations :
Madame Célia ZOLYNSKI a donné procuration à Madame Violaine SEBILLOTTE
Monsieur Lorenzo CASSI a donné procuration à Madame Violaine SEBILLOTTE
Madame Antonine RIBARDIÈRE a donné procuration à Madame Pascale WEBER
Madame Valérie ASENSI a donné procuration à Madame Pascale WEBER
Monsieur Emmanuel CHARRIER a donné procuration à Madame Véronique PAREL
Madame Anne-Laure POULET a donné procuration à Monsieur Aurélien RAMOS
Monsieur Jean DELLEMOTTE a donné procuration à Monsieur Aurélien RAMOS
Monsieur Xavier LAGARDE a donné procuration à Monsieur Jean-Paul LAURENT
Monsieur Loïc ABRASSART a donné procuration à Madame Véronique PAREL
Madame Sabrine MARGHARNI a donné procuration à Madame Lahna BEDHOUCHE
Madame Sofija RADZIUNAITE a donné procuration à Monsieur Thomas JUCHS
Madame Lenna GUERRIER a donné procuration à Madame Jeanne BARTHE

Monsieur Antonin LAMORLETTE a donné procuration à Monsieur Thomas JUCHS
Monsieur Antoine SCOTTO D'ABUSCO a donné procuration à Madame Ingrid LE GOSLES
Monsieur Félix STIVE a donné procuration à Madame Jeanne BARTHE
Madame Oléna HAVRYLCHYK a donné procuration à Monsieur Philippe GAGNEPAIN
Madame Ludivine AUDEBERT a donné procuration à Monsieur Rémi JENVRIN

Invitée permanente de la commission de la formation et de la vie universitaire :
Madame Aurore TIXIER, représentante de Monsieur Thierry BEGUE, directeur général du CROUS de Paris

Invités :
Monsieur Ognyan ATANASOV, directeur adjoint, direction des affaires juridiques (DAJI)
Madame Romane ROCABOY, chargée de la coordination des instances et d'appui aux projets transverses, direction générale des services (DGS)

La réunion du conseil académique en formation plénière, réunissant les membres élus de la commission de la formation et de la vie universitaire et de la commission de la recherche, est présidée par madame Christine NEAU-LEDUC en sa qualité de présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Élections de deux représentants des maîtres de conférences et personnels assimilés appelés à siéger en section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants

Les articles L.712-6-2 et R.712-13 du code de l'éducation disposent que :

« Le pouvoir disciplinaire à l'égard des enseignants-chercheurs est exercé en premier ressort par le conseil académique de l'établissement constitué en section disciplinaire. ».

« La section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants comprend :

1° Quatre professeurs des universités ou personnels assimilés [...] ;

2° Quatre maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires [...] ;

3° Deux représentants des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires. ».

Chacun des collèges mentionnés ci-dessus est composé à parité d'hommes et de femmes. A cet effet, la moitié des sièges au sein de chaque collège est à pourvoir par des femmes, l'autre moitié par des hommes. Deux sièges sont à pourvoir par un homme et une femme dans le cadre de ces élections.

Modalités du scrutin :

L'article R712-15 du code de l'éducation dispose que :

« Les membres de la section disciplinaire [sont élus] par et parmi les représentants élus relevant du collège auquel ils appartiennent.

L'élection des membres de chaque sexe au sein de chaque collège a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours ou, lorsqu'un seul siège est à pourvoir, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Le vote est secret.

L'élection de chacun des membres est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité des voix, le membre le plus âgé est désigné.

En cas de carence de candidature ou lorsque, après application des alinéas précédents, l'effectif de la section disciplinaire est incomplet pour un sexe et un collège, les sièges vacants sont pourvus par tirage au sort parmi les élus du conseil académique du même sexe et appartenant au collège correspondant. ».

Résultats :

Élection d'un représentant des maîtres de conférences et assimilés appelé à siéger en section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants

Représentant des maîtres de conferences et assimilés	
Nom et prénom	**Nombre de voix**
Monsieur Lorenzo CASSI	12

Nombre d'électeurs	16
Nombre d'émargements	13
Nombre d'enveloppes à l'urne	13
Blancs et nuls	1
Abstentions	0
Suffrages exprimés	12
Candidatures	1

Est proclamé élu au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants en qualité de représentant des maîtres de conférences et assimilés :

- **Monsieur Lorenzo CASSI.**

Élection d'une représentante des maîtres de conférences et assimilés appelée à siéger en section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants

Représentante des maîtres de conferences et assimilés	
Nom et prénom	**Nombre de voix**
Madame Bérénice BAUDUIN	12

Nombre d'électeurs	16
Nombre d'émargements	13
Nombre d'enveloppes à l'urne	13
Blancs et nuls	1
Abstentions	0
Suffrages exprimés	12
Candidatures	1

Est proclamée élue au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants en qualité de représentante des maîtres de conférences et assimilés :

- **Madame Bérénice BAUDUIN.**

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC